



BP : 8908 Yaoundé 14

Tél. : 237 22 23 88 60/ 22 03 63 27

Email : positive.generation@positive-generation.org

Site web : www.camerounaids.org

Dossier d'information

**Sur les nouvelles mutations au Fonds Mondial de lutte
contre la Tuberculose, le VIH et le Paludisme**



Dossier publié par l'Association Positive-Generation

Sommaire

Liste des Acronymes et Abréviations.....	3
Présentation de l'Association Positive-Generation.....	4
Contexte.....	5
Principes généraux du Nouveau Model de Financement.....	5
Cadre de financement du nouveau model de financement.....	6
Procédure d'accès au financement.....	8
Conclusion.....	10
Sources	10

Liste des acronymes et abréviations

CCC	Communication pour le Changement des Comportements
GTIA	Groupe de Travail Inter-Associatif sur la recherche biomédicale autour du VIH
IEC	Information, Education, Communication
FM	Fonds Mondial de Lutte contre la Tuberculose, le VIH et le Palu.
NMF	Nouveau model de Financement du Fonds Mondial
MARPS	Most At Risk Populations
MOCPAT	Mouvement Camerounais pour le Plaidoyer pour l'Accès aux Traitements
PG	Positive-Generation
PALU	Paludisme
PNB	Produit National Brut
RECODH	Réseau Camerounais des Organisations de Défense des Droits de l'Homme
RNHC	Réseau National des Habitants du Cameroun
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
TAW	Treatment Access Watch
TB	Tuberculose
SIIC	Strategy Investment and Impact Committee
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

Présentation de l'Association Positive-Generation

Crée en 1998 et légalisée en 2003, Positive-Generation est une association de personnes séroconcernées par le VIH/Sida. Elle est composée d'une équipe multidisciplinaire constituée pour la plupart de communautaire, d'étudiants, de chercheurs, de sociologues, psychologues, nutritionnistes et d'enseignants. Elle dispose d'un siège à Yaoundé, Ngoa-Ekelle près de l'Université de Yaoundé I.

Vision

La vision de PG c'est l'avènement d'une société où l'accès aux soins est égal à tous sans stigmatisation, ni discrimination ; une société où règnent la justice, l'égalité de chance et le respect de la dignité humaine.

Missions

PG s'est assignées les missions suivantes : Lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, et la promotion des droits humains ; Contribuer à la promotion et la réalisation des activités de santé communautaire en général et de lutte contre le VIH/Sida en particulier, ainsi que des programmes de développement communautaire à l'échelle locale.

Domaines prioritaires d'intervention

Les domaines prioritaires de PG sont :

La Santé (VIH/Sida, Tuberculose, Paludisme, SSR, Hépatites, Drogues etc.)

Le Droits Humains.

Stratégies d'interventions

En rapport avec les domaines d'interventions, nous menons plusieurs activités essentiellement basées sur les stratégies suivantes : le Plaidoyer et le lobby, l'IEC/CCC, l'accompagnement psychosocial, la mobilisation communautaire, la recherche action suivie des renforcements de capacités.

Quelques Affiliations

PG est membre du Groupe de Travail Inter-Associatif sur la recherche biomédicale autour du VIH (GTIA) ; le la Coalition 15% ; du Réseau Camerounais des Organisations de Défense des Droits de l'Homme (RECODH) ; du Mouvement Camerounais pour le Plaidoyer pour l'Accès aux Traitements (MoCPAT) ; du Forum de la société civile pour la Démocratie; du Réseau National des Habitants du Cameroun (RNHC) et promoteur du Treatment Access Watch (TAW) qui est un observatoire communautaire et indépendant de l'accès aux soins. Nous sommes par ailleurs également, membre du Collectif Associatif de Lutte contre le Sida de la Région du Centre (CALSCE) et membre de la Coalition 15% pour la santé (C-15%)

Adresses de PG :

BP : 8908 Yaoundé 14 ;

Tél : 237 22 23 88 60/ 22 03 63 27 ;

Email: Positive.Generation@positive-generation.org,

Site web: www.camerounaids.org

Contexte

Face aux manquements de divers ordre relevés dans la plupart des pays bénéficiaires des financements du FM, le fonds mondial a opéré un changement significatif sur le plan structurel et programmatique marqué notamment par le changement à la tête de la direction Exécutive. Dans ce même élan de transformation, le Conseil d'Administration du Fonds Mondial a récemment approuvé les principes d'un nouveau modèle de financement lors de sa dernière réunion les 13 et 14 septembre 2012. Actuellement, le Secrétariat du Fonds Mondial et le Comité de la Stratégie, de l'Investissement et de l'Impact (Strategy Investment and Impact Committee - SIIC) développent les options de fonctionnement dudit nouveau modèle de financement afin de le rendre opérationnel d'ici 2013.

Afin d'informer les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités du FM au Cameroun, cette présentation du département Communication de Positive-Generation, vise à exposer les grands principes approuvés à la 27e réunion du Conseil d'administration qui sont en réalité pour le moment, les éléments acceptés du nouveau modèle de financement en attendant l'avis du Strategy, Investment and Impact Committee (SIIC) qui ne tardera pas de sortir avant la 28eme réunion du CA du FM qui aura lieu en novembre.

Ce dossier présente dans une première perspective, les principes généraux du nouveau modèle de financement ; ensuite, une description détaillée du nouveau cadre de financement proposé ; et enfin, la procédure d'accès aux financements proposés qui sont en cours de finalisation par le Strategy, Investment and Impact Committee (SIIC).

Principes généraux du Nouveau Model de Financement

1. Cohérence avec la *Stratégie – Investir pour l'impact*

Ce nouveau modèle s'inscrit dans la lignée de la Stratégie du Fonds Mondial qui cherche avant tout à investir pour obtenir des résultats palpables, de l'impact.

2. Meilleur alignement sur les calendriers, le contexte et les priorités des pays

Ce nouveau modèle tendra à favoriser la prévisibilité de la procédure et du financement, à s'aligner sur les calendriers et les priorités des pays, à dégager des gains d'efficience, à simplifier les processus d'établissement et d'approbation des subventions et à permettre aux candidats d'exprimer pleinement leurs demandes de qualité. Une solution aux lourdeurs et lenteurs de décaissements connus par certains pays par exemple le Cameroun avec l'ancien modèle ?

3. Priorité donnée aux pays dont la charge de morbidité est la plus lourde et qui sont le moins à même de payer, tout en préservant la diversité internationale du portefeuille

Il est question ici de donner la chance au Programme des pays à haute prévalence et dont le taux de décès est élevé d'avoir accès à un financement conséquent en fonction de la gravité de leur situation, ceci afin de promouvoir l'investissement stratégique et de veiller à ce que l'attention voulue soit portée aux pays les plus touchés et les moins à même de payer.

4. Simplicité pour les entités chargées de la mise en œuvre et le Fonds mondial

Ce nouveau modèle permet des échanges réguliers et a moins de contraintes sur le plan opérationnel à la fois pour le FM et les acteurs directs de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires.

5. Prévisibilité des procédures et des financements, conformément aux accords internationaux de Paris, Accra et Busan

6. Capacité à élaborer une présentation exhaustive des besoins et récompenser l'ambition

Le nouveau modèle devrait permettre une meilleure participation de l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile, et appuiera un financement continu pour les populations les plus exposées au risque.

Cadre de financement du nouveau model de financement

1. Création des catégories de pays

Dans le cadre de l'approbation du nouveau modèle de financement, le Conseil d'administration donnera un accord de principe sur la définition des catégories de pays (groupes de pays) afin de veiller à ce que l'accent soit mis sur les pays les plus touchés et les moins à même de payer.

2. Allocation des crédits disponibles

Le Conseil d'administration procèdera régulièrement à une allocation stratégique des crédits aux catégories de pays, ce qui servira de réserve de base pour le financement des subventions. Par ailleurs, sur base des recommandations du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact, le Conseil d'administration peut également choisir d'allouer jusqu'à dix pour cent de l'ensemble des crédits disponibles à des programmes, des activités et des investissements stratégiques qui ne sont pas suffisamment pris en considération au travers de la répartition des fonds entre les catégories de pays.

3. Ventilation des financements selon la charge de morbidité

Faute d'une mesure des besoins financiers fondée sur la charge de morbidité qui soit comparable entre le VIH, la tuberculose et le paludisme, le Conseil d'administration approuvera une allocation – élaborée par le Secrétariat et recommandée par le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact – du montant total des crédits disponibles pour chacune des trois maladies en fonction des niveaux de financement passés du Fonds mondial. Cette méthode d'allocation des crédits sera provisoire et servira de transition vers une mesure susceptible de servir à estimer la charge de morbidité et la demande financière pour les trois maladies, elle aussi approuvée par le Conseil d'administration, qui sera appliquée dans un délai d'un an à compter de la présente décision. Cette répartition par maladie servira à étayer l'allocation des crédits pour les catégories uniquement, et fera office d'objectifs mondiaux pour ces mêmes catégories. Les candidats auront une certaine marge de manœuvre au moment de décider de l'allocation des financements pour les trois maladies entre les différents programmes de leur pays.

4. Allocation aux catégories de pays

Les principes présidant à la définition de la composition et à l'allocation des crédits pour chaque catégorie de pays seront élaborés par le Secrétariat et recommandés par le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa réunion de novembre 2012. Il est attendu que ces principes reposent, a minima, sur la charge de morbidité et sur la « capacité de paiement » (par ex. : niveau de revenu).

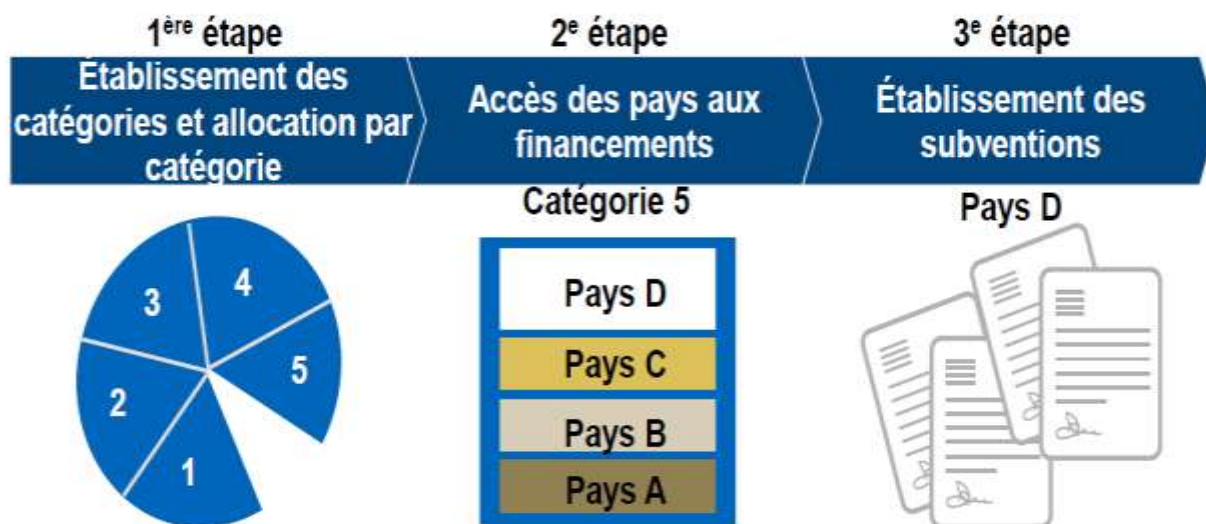
Les allocations aux catégories de pays seront scindées en deux parties :

- a) **Une partie importante des fonds par catégorie sera présentée sous forme de fourchette de financement indicative**, qui servira à soutenir les besoins classés par priorités des candidats par la soumission de demandes solides et ambitieuses fondées sur des plans stratégiques ou des dossiers d'investissements nationaux. Ces fourchettes de financement seront élaborées conformément à la formule utilisée pour calculer les allocations approuvées par le Conseil d'administration pour les catégories de pays, à laquelle viennent s'ajouter des critères qualitatifs, comme la disponibilité d'autres sources de financement, la capacité d'absorption, les résultats antérieurs des programmes et les besoins permanents de financement pour poursuivre les programmes.
- b) **Une partie des fonds qui servira à créer une filière de financement destinée à encourager des programmes à fort impact** qui ont de bons résultats et la présentation de demandes solides et ambitieuses fondées sur des plans stratégiques nationaux ou des dossiers d'investissement. Cette filière sera bien approvisionnée, de manière à garantir la disponibilité de crédits suffisants pour inciter les candidats à exprimer pleinement une demande de qualité.

5. Orientation/Outils pour les investissements stratégiques

Les pays, les partenaires et le Secrétariat devraient continuer à utiliser et à élaborer des outils destinés à aider les candidats à recenser les interventions ayant l'impact le plus fort et les technologies les mieux adaptées à la situation de leur pays et les plus efficaces pour réduire la morbidité et la mortalité. Ces outils devraient également aider les candidats à identifier des investissements stratégiques pour renforcer les systèmes de santé et les systèmes communautaires.

Schématiquement les étapes clés du nouveau modèle de financement sont les suivantes :



Procédure d'accès au financement

La procédure d'accès au financement à laquelle chaque candidat peut recourir inclut les éléments suivants :

a. Dialogue avec le pays fondé sur le plan stratégique national ou le dossier d'investissement

Comme prévu par la Stratégie du Fonds mondial, les candidats¹ auront la possibilité de recourir à un processus inclusif et itératif au moment de formuler leur demande de financement (financement d'un programme de lutte contre une maladie, d'un programme de renforcement d'un système de santé transversal ou encore d'un programme de renforcement de système communautaire). Ce processus itératif commence par un dialogue avec le pays auquel participe le Fonds mondial et qui repose, le cas échéant et si possible, sur un plan stratégique national, sur les cadres d'investissements applicables et sur tout autre outil existant.

Pendant le dialogue avec le pays, le Secrétariat communiquera au candidat une fourchette de financement indicative destinée à appuyer les besoins classés par priorité de chaque candidat et la disponibilité de la filière de financement d'encouragement.

Certains candidats, tels que ceux qui souhaitent recevoir un financement pour des programmes régionaux ou des programmes autres que ceux émanant d'une instance de coordination nationale, auront sans doute besoin d'utiliser un processus de demande plus ciblé.

b) Note conceptuelle

Sur base du dialogue avec le pays, les candidats doivent élaborer une note conceptuelle unique par maladie ou regroupée, alignée sur les cycles de planification du pays, qui exprime pleinement la demande et qui recueille l'essentiel de l'information dont le Secrétariat et le Comité technique d'examen des propositions ont besoin pour évaluer le programme proposé.

Cette information a pour but :

1. de fournir un descriptif complet des besoins classés par priorité, des sources de financement du candidat afin d'appuyer pleinement son plan ou projet stratégique national et de la façon dont il s'intègre dans une stratégie sanitaire plus large ;
2. d'identifier d'éventuels déficits de financement, en incluant une description des activités qui ne sont soutenues par aucun financement ;
3. de spécifier la totalité de la somme que le candidat souhaiterait obtenir de la part du Fonds mondial incluant un budget qui détaille l'usage qu'il envisage de faire de ce financement ;
4. de décrire la manière dont le Fonds mondial s'inscrit dans le cadre d'une coopération ouverte à tous dans le pays et y participe.

c) Examen par le Comité technique d'examen des propositions

Une fois la note conceptuelle terminée, le Comité technique d'examen des propositions l'examinera et remettra une recommandation quant au bien-fondé technique et au centrage stratégique des éléments du programme proposé. Chaque note conceptuelle sera évaluée

et ses éléments classés par ordre de priorité par le Comité technique selon un ensemble de critères qui reste à définir. Le Comité technique remettra une recommandation de financement pour i) les éléments du programme qu'il convient de financer à l'aide de la fourchette de financement indicative et ii) les éléments du programme qui dépassent cette fourchette dans la candidature et dont le financement est recommandé.

d) Détermination du montant de financement pour le candidat

Dans chaque catégorie de pays approuvée, le Secrétariat déterminera, au travers d'une procédure qui reste à définir, un montant de financement définitif pour chaque candidat en s'appuyant sur les crédits disponibles, les crédits demandés par le candidat, les recommandations du Comité technique d'examen des propositions et certains critères qualitatifs, comme, entre autres, la disponibilité d'autres sources de financement, la capacité d'absorption, les résultats passés du programme, la volonté de payer et les besoins de financement permanents pour poursuivre les programmes. Périodiquement, le Secrétariat, s'appuyant sur l'analyse faite par le Comité technique, examinera une série de candidatures de qualité qu'il conviendrait de financer au travers de la filière de financement d'encouragement et remettra des recommandations de financement à leur propos.

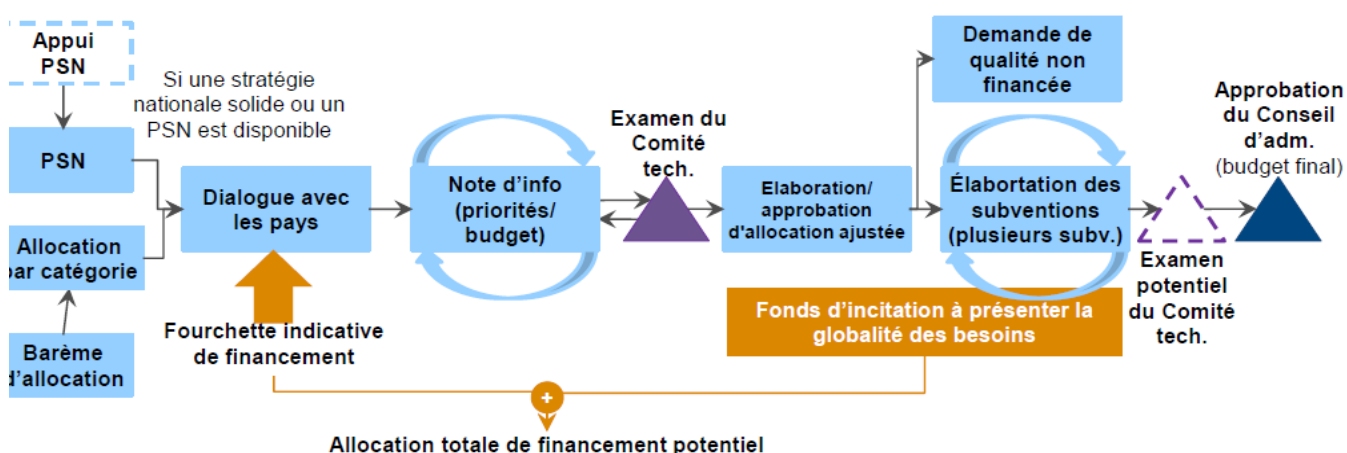
NB : En cas de Demande de qualité non financée

Dans délais fixé, toute activité jugée techniquement viable par le Comité technique d'examen des propositions mais qui ne peut être soutenue avec les ressources disponibles pour une catégorie de pays fera l'objet d'une recommandation de financement dès que des crédits supplémentaires deviendront disponibles.

e) Approbation par le Conseil d'administration

Le Secrétariat collaborera avec les candidats pour transformer les recommandations de financement du Comité technique d'examen des propositions en accords de subvention prêts au décaissement. En cas de changement majeur par rapport à la recommandation du Comité technique, le Secrétariat cherchera un avis supplémentaire dudit Comité avant de finaliser l'accord de subvention. Une fois celui-ci finalisé, le Conseil d'administration approuvera le montant proposé pour la subvention.

Shématiquement cette procédure se présente comme suit :



Conclusion

Bien qu'optimiste et ambitieux, le NMF du fonds mondial suscite cependant des interrogations notamment sur les critères qui devraient être utilisés pour répartir les pays par catégorie (Critères quantitatifs tels que revenu « PNB par habitant » ou charge de la maladie? Critères qualitatifs tels que populations à risques « MARPS » ou petits pays? Un mélange des deux?) ; La fourchette indicative devrait-elle être large ou étroite (Quelle serait la durée de validité de cette fourchette? la répartition des ressources entre la fourchette indicative ? Cette répartition devrait-elle être la même pour toutes les catégories?) ; Les critères de sélection pour le fonds d'incitation ; la note d'info (doit-elle être spécifique à chacune des maladies ou bien doit-elle couvrir les trois maladies? Quel est le meilleur moyen pour les candidats de présenter la priorisation de la globalité de leur besoin dans la note d'info?) ; Les résultats possible de la revue du Comité technique quant à la priorisation ; les places des instances nationales de coordination

Afin de vous permettre de vous édifier davantage sur ces nouvelles mutations au FM. Les résolutions du SIIC et les dernières décisions du 28eme conseil d'administration du FM qui aura lieu en novembre feront l'objet d'un deuxième dossier

Sources

<http://www.theglobalfund.org>

<http://www.camerounaids.org>

[Rapport Vingt-septième réunion du Conseil d'administration \(Décision GF/B27/DP7\)](#)

[Rapport téléconférence Société civile Africaine du jeudi 20/09/2012](#)